



Droits d'Auteurs - Le cadre Théorique

Rapide tour d'horizon

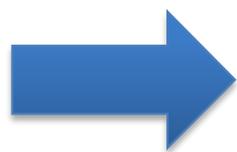
Fabienne Thérouse

Direction des Affaires Générales, Institutionnelles et Juridiques (DAGIJ)

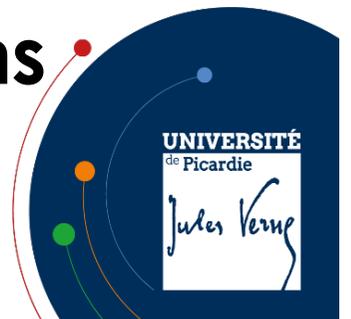


Problématiques

- Un cours est-elle une œuvre protégeable ?
 - Suis-je reconnu comme auteur?
 - Est-ce une œuvre?
 - Si oui comment la protéger?
- Comment construire un cours dans le respect des droits?
 - Puis-je incorporer des extraits?



**Quelques apports théoriques
pour répondre à ces questions**



La grande famille de la propriété intellectuelle

Propriété intellectuelle

Propriété industrielle

Propriété littéraire et artistique

Brevet

Dessins et Modèles

Marques

Etc

Droits d'auteurs

Droits voisins



Les conditions d'application du droit d'auteur

Droit d'auteur

Un auteur

Des droits

Une oeuvre

Quel auteur ?

Un ou des auteurs?

- L'œuvre composite
- L'œuvre de collaboration
- L'œuvre collective

L'auteur fonctionnaire

- « Dans la mesure strictement nécessaire à l'accomplissement d'une mission de service public, le droit d'exploitation d'une oeuvre créée par un agent de l'Etat dans **l'exercice de ses fonctions** ou **d'après les instructions** reçues est, dès la création, cédé de plein droit à l'Etat ».
- ATTENTION: exception pour les Enseignants du supérieur

Quels droits?

Des droits extra-patrimoniaux (moraux)

- le droit de divulgation permet à l'auteur de décider du moment et des conditions selon lesquelles il communique son œuvre au public ;
- le droit à la paternité et le droit au respect
- le droit de repentir ou de retrait
- Perpétuel et imprescriptible

Des droits patrimoniaux

- le droit de représentation
- le droit de reproduction
- le droit de suite
- 70 ans après la mort de l'auteur



Quelle œuvre?

Protection
accordée

- Quel que soit le mérite
- Quel que soit la forme d'expression
- Quel que soit la destination de l'oeuvre

Originale

- *« le cours oral d'un enseignant peut, au même titre qu'une conférence, une allocution, un sermon ou une plaidoirie, être considéré comme une oeuvre de l'esprit, dès lors qu'il répond au critère d'originalité »*





Les exceptions au droit d'auteur

La représentation privée

L'exception pédagogique

La courte citation



La représentation privée

- Lorsque l'oeuvre a été divulguée, l'auteur ne peut interdire : « *Les représentations privées et gratuites effectuées exclusivement dans un cercle de famille* » (L122-5 CPI)

- Représentation privée
- Gratuité
- Cercle de famille



La courte citation

- Sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source : « *Les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées* » ;

- Mise en évidence (ex: entre guillemets)
- Indication claire du nom de l'auteur et la source
- Fidélité de reproduction
- Citation = extrait court//oeuvre
- Brièveté et nombre



Exception pédagogique

- La représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, **sous réserve des oeuvres conçues à des fins pédagogiques, (...)**

- à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche
- dès lors que le public auquel cette représentation ou cette reproduction est destinée est composé majoritairement d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés
- que l'utilisation de cette représentation ou cette reproduction ne donne lieu à aucune exploitation commerciale
- qu'elle est compensée par une rémunération négociée sur une base forfaitaire





Droits d'Auteurs – Protéger son oeuvre

Pierre CARPENTIER
Service Innovation Pédagogique



Les licences Creative Commons

- Origine :
 - En 2001 principe des licences libre CC développé par Lawrence Lessig (professeur de droit à Stanford)
 - Naissance de l'organisation en 2002

Créative Commons

Organisation à but non lucrative



« Proposer une solution alternative légale aux personnes souhaitant libérer leurs œuvres des droits de propriété intellectuelle standards de leur pays, jugés trop restrictifs »

Licences Créative Commons

Panel de licences



« Moyens simples standardisés d'accorder des permissions de droits d'auteur supplémentaires à leurs œuvres »

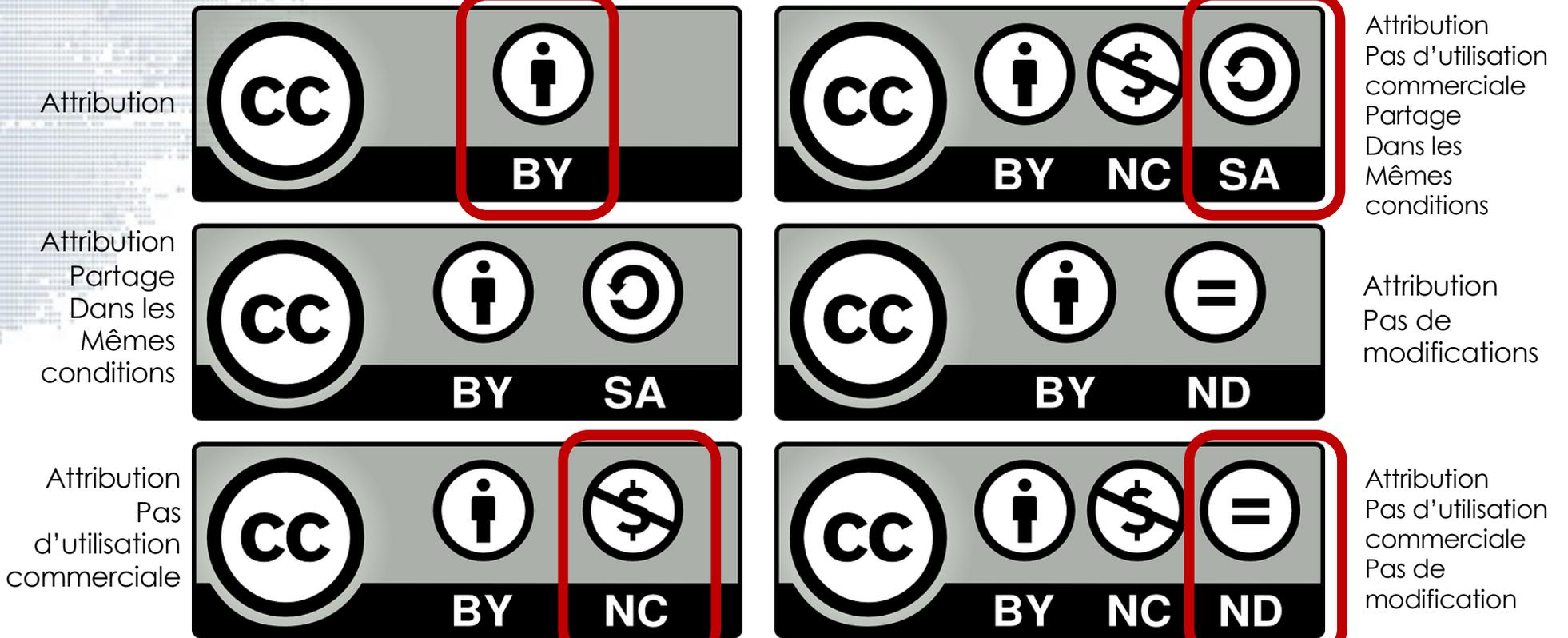
<https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr-FR>



Les licences Creative Commons

Attribution :
spécifier l'auteur

Si réutilisation, alors partage
dans les mêmes conditions



Pas d'utilisation commerciale

Réutilisation à l'identique



Les licences Creative Commons

- Intérêt

Définir soi-même les conditions d'exploitation ou de réutilisation d'une œuvre

Faciliter la diffusion des œuvres sur internet tout en garantissant la protection des droits d'auteur

Logique contractuelle :
Agir en justice si un utilisateur a violé les conditions d'utilisation choisies



Les licences Creative Commons

- Une utilisation répandue garantissant un niveau de protection élevé
 - Plus un type de Licence est utilisé plus il est facilement identifiable, reconnu et donc respecté.
 - Les Licences CC en quelques chiffres :
 - 1 million d'œuvres protégées en 2003
 - 400 millions en 2010
 - 1,6 milliards en 2020
 - Plusieurs plateformes de diffusion de contenu sont en partenariat avec Creative Commons :
 - Wikipédia, Flickr (photos), Youtube (35 millions de vidéos sous licence CC).
 - Des partenaires plus institutionnels :
 - Le ministère de la Culture et de la Communication
 - La SACEM

